

La Lettre de l'Ordre 77

Conseil départemental de Seine-et-Marne de l'Ordre des Médecins - N° 2



Edito

Dr Claire SIRET, Présidente

Difficile de se familiariser avec la prise en charge des violences intra familiales! Voilà pourquoi nous avons souhaité consacrer la totalité de ce courrier sur les modifications et conséquences pratiques au sein de nos exercices qui ont été apportées par la loi du 30 juillet 2020.

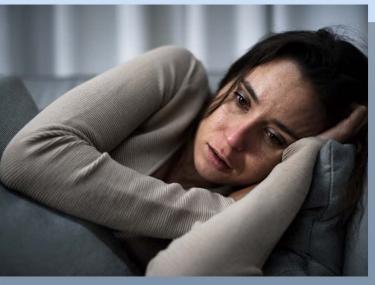
Chères Consœurs, Chers Confrères,

Le CNOM a joué un rôle décisif dans la réforme législative du 30 juillet 2020 concernant la dérogation au secret médical dans le cadre précis des violences intra familiales, lorsque les victimes sont des adultes.

RAPPELS: SIGNALEMENT DES SITUATIONS DE PERSONNES MAJEURS

La loi du 30 juillet 2020 autorise (mais n'oblige pas) la dérogation au secret médical pour les adultes victimes de violence conjugale lorsqu'elles sont dans des circonstances cumulatives de **danger immédiat** et **d'emprise mentale**. En savoir +





POUR VOUS INSCRIRE À LA FORMATION, CONNECTEZ-VOUS AVEC LE QR-CODE Pour télécharger le programme cliquez ici La création du CNVIF en avril 2020, instance consultative pluridisciplinaire constituée de représentants du monde de la santé, du droit, de la justice et du monde associatif, par le Dr Marie Pierre GLAVIANO-CECCALDI, Vice-Présidente du CNOM, a permis la parution d'un guide pédagogique à l'intention des professionnels de santé.

Le CDOM 77 a signé deux protocoles, l'un en mai 2021 avec le parquet de Meaux et l'autre en 2022 avec le parquet de Melun et Fontainebleau, afin d'aider à la détection et la prise en charge des victimes, d'harmoniser les circuits et les supports et de faciliter pour les médecins de notre département, le signalement des violences auprès des procureurs de la république.

Nous le savons, il est souvent difficile de faire la part des choses entre la violence et l'éducation, ou de devoir faire un signalement sans penser trahir le secret médical, la confiance de nos patients voire s'immiscer dans les affaires de famille.

Et parfois, il n'est pas sans danger de signaler un auteur, lorsqu'il est un de nos patients...



Pour toutes ces raisons, nous avons souhaité créer des fiches synthétiques de « conduite à tenir » construites à partir desdits protocoles, que vous pouvez télécharger et retrouver sur le site de notre conseil. Vous y trouverez également des modèles de rédaction de « signalement » et « Information préoccupante ».

FICHE N° 1 : L'Ordre et les Violences Intra Familiales

FICHE N° 2 : Quelques rappels et généralités

FICHE N° 3 : Que faire devant une situation de violence ?

FICHE N° 4 : CAT face à un danger immédiat et contexte d'emprise ?

FICHE N° 5 : CAT sans danger immédiat

FICHE N° 6 : CAT si difficultés d'évaluation de la situation

FICHE N° 7 : Le signalement FICHE N° 8 : Numéros utiles 77 Télécharger toutes les fiches ici

Une commission d'entraide vigilance violence existe au sein de votre conseil. Vous pouvez poser vos questions sur la messagerie suivante : cvv.77@ordre.medecin.fr ou appeler au : 01.64.52.15.45 Un conseiller vous rappellera systématiquement.

N'hésitez pas, nous restons à votre disposition!

RAPPELS: SIGNALEMENT DES SITUATIONS DE MINEURS

La loi du 5 mars 2007 autorise le médecin à faire, dans ces circonstances précises et cumulatives, soit une information préoccupante à la cellule de recueil des informations préoccupantes (ou CRIP) du Département, soit un signalement au Procureur lorsque les circonstances le nécessitent.

L'information préoccupante (télécharger le modèle) est une information transmise à la cellule départementale pour alerter le Président du Conseil départemental sur l'existence d'un danger ou risque de danger pour un mineur :

- •Soit que la santé, la sécurité ou la moralité de ce mineur soient considérées être en danger ou en risque de danger ;
 - Soit que les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social soient considérées être gravement compromises ou en risque de l'être.

La finalité de cette transmission est d'évaluer la situation d'un mineur et de déterminer les actions de protection et d'aide dont ce mineur et sa famille peuvent bénéficier (art. R226-2-2 CASF).

Dans le cadre de la transmission d'informations, le médecin porte à la connaissance de la cellule ses préoccupations/inquiétudes.

Lorsque le médecin constate sur un mineur une situation grave ou urgente, des sévices ou privations, sur le plan physique ou psychique, et qui lui permettent de présumer que des violences physiques, sexuelles ou psychiques de toute nature ont été commises, il procède à un **signalement** au procureur de la République (article 226-14 code pénal).

IP ou SIGNALEMENT?

vous trouverez de l'aide en lisant le document suivant:

"Comment agir lorque la situation d'un mineur vous pose question" Cliquez ici

POUR TOUTES INFORMATIONS PRÉOCCUPANTES.

CRIP: 01.61.14.77.44 ou mail: crip77.urgence@departement77.fr

POUR UN SIGNALEMENT:

Pour MEAUX: mineurs.pr.tj-meaux@justice.fr, copie à violence-conjugale.pr.tj-meaux@justice.fr

Pour MELUN: mineurs.pr.tj-melun@justice.fr ou permanence.req.pr.tj-melun@justice.fr

Pour FONTAINEBLEAU: perm-flag.tj-fontainebleau@justice.fr

Une commission d'entraide vigilance violence existe au sein de votre conseil. Vous pouvez poser vos questions sur la messagerie suivante : cvv.77@ordre.medecin.fr ou appeler au : 01.64.52.15.45 Un conseiller vous rappellera systématiquement.

N'hésitez pas, nous restons à votre disposition!

LA SANTÉ DES MÉDECINS

Un dispositif appelé « STIMULUS » est accessible via le numéro vert : 0 800 288 038, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Il s'agit d'une plate-forme en ligne qui permet de prendre rendez-vous, de faire des visio entretiens et de tchater avec une équipe de psychologues, tous formés aux problématiques de travail des médecins, quel que soit leur statut (libéral, salarié ou hospitalier). Ces psychologues sont en capacité d'écouter comme d'adresser au besoin vers les structures adéquates (association d'entraides, service social, établissement de soins). Ils sont aussi formés à l'évaluation du risque suicidaire et du passage à l'acte. Sachez que tous les entretiens sont anonymes et confidentiels, durent en moyenne 45 minutes dans la limite de quatre entretiens pour la même personne. Au-delà, vous serez redirigés vers



des professionnels installés. Ce dispositif est accessible à tous les médecins et Docteurs juniors inscrits.

Il est proposé par les centres d'examens de santé de Seine-et-Marne de réaliser des examens de prévention en santé aux professionnels de santé de notre département. Lors de cet examen individuel, un temps d'échange avec une équipe pluridisciplinaire permettra de faire le point sur sa santé individuelle, de bénéficier d'actions de dépistage et d'orientation et de s'inscrire ou se réinscrire dans un parcours de soins coordonnés par un médecin traitant. Ce dispositif est gratuit et accessible à tous.

POUR PRENDRE RENDEZ-VOUS : Centres d'Examens de Santé conventionnés de Seine et Marne

590C rue des frères Thibault 77198 DAMMARIE-LES-LYS CEDEX **01 60 56 52 90**

3 rue Jehan de Brie 77334 MEAUX CEDEX **01 60 09 25 39**

Site ANPS www.anps-prevention-santé.fr

Assurance Maladie www.ameli.fr



CUMUL-EMPLOI-RETRAITE

De nouvelles mesures visant les médecins en situation de cumul-emploi-retraite contribueront certainement à l'amélioration de notre situation actuelle et à lutter contre la pénurie de médecins. L'article 13 de la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2023 prévoit concrètement que, sous réserve que leurs revenus professionnels non-salariés annuels soient inférieurs à un montant fixé par décret, les médecins remplissant les conditions du cumul-emploi-retraite libéralisés sont exonérés, au titre de leur activité professionnelle en qualité de médecin, des cotisations dues au titre de l'année 2023, à leur régime de retraite de base, de



retraite complémentaire et de prestations complémentaires de vieillesse. Le décret numéro 2023-503 du 23 juin 2023 est venu compléter ce texte en fixant le montant du revenu non salarié annuel à 80 000 € nets.

Par ailleurs dans le cadre de la proposition de loi visant à améliorer l'accès aux soins par l'engagement territorial des professionnels, un amendement numéro 1167 a été adopté par l'Assemblée nationale qui repousse l'âge de départ des médecins situation de cumul-emploi-retraite de 72 à 75 ans dans les établissements publics de santé, les centres de santé gérés par les collectivités territoriales.

ACTUALITÉ



Service numérique public, sécurisé et d'utilisation gratuite, ViaTrajectoire propose une aide à l'orientation des personnes à certains moments de leur parcours de soins et/ou de leur parcours médico-social. Accessible aux professionnels de santé, aux médecins libéraux et aux usagers, il permet d'identifier les établissements ou services en capacité d'accueillir chaque personne selon ses besoins.

Site internet: https://trajectoire.sante-ra.fr/



Maillage 77 est portail internet crée par et pour les professionnels des secteurs sanitaires, sociaux, médico-sociaux de Seine-et-Marne (77). L'objectif est d'améliorer la lisibilité de l'offre d'aides et de soins, fluidifier le parcours et améliorer l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie.

Site internet: https://maillage77.sante-idf.fr

https://conseil77.ordre.medecin.fr

Rencontre du Numérique en Santé 77



CONFÉRENCE DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ QUI A EU LIEU LE 11 OCTOBRE 2023 À BRIE-COMTE-ROBERT

Les acteurs du territoire, avec l'appui des institutions dont le CD77, vous ont proposés cet événement dédié au numérique en santé sur la Seine-et-Marne. Que vous soyez professionnel de santé libéral ou hospitalier, du secteur social ou medico-social, institutionnel ou simplement curieux, nous vous avons donné rendez-vous le 11 octobre 2023, à Brie-Comte-Robert.

Le programme portait une attention toute particulière à présenter différents outils numériques existants et utilisés sur le territoire, en s'efforçant d'être le plus concret et opérationnel possible de par des retours d'expériences et témoignages. Ces multiples initiatives numériques ont été explicitées et pourront vous inspirer et vous aider dans votre pratique quotidienne. La parole est donnée aux acteurs, porteurs et usagers. Conférences et stands ont alimentés les rencontres.

Parmi les outils numériques présentés, une place importante a été faite au « Guide du numérique en Santé », premier en son genre, rédigé par le collectif « Alliance Santé 77 » pour une utilisation spécifiquement destinée aux professionnels de santé de notre département.



Cliquez ici pour télécharger le Guide Numérique



collectif informel composé de :



























https://conseil77.ordre.medecin.fr



Le 30 novembre 2023, des représentants de notre profession et des institutions recevront les internes qui ont ou vont effectuer un stage en Seine-et-Marne afin d'échanger de façon conviviale sur leurs projets d'installation.

UNE AMBITION SPORT SANTÉ POUR LA SEINE ET MARNE

MERCREDI 15 NOVEMBRE AU THÉÂTRE DE FONTAINEBLEAU DE 10H À 16H30

INSCRIVEZ VOUS ICI

















• **OUVERTURE DE LA JOURNÉE**

10h00 : Le mot de bienvenue du Maire de Fontainebleau

10h10: Grand Témoin

Dr Feltz, médecin généraliste, adjoint à la Maire de Strasbourg en charge de la santé publique et Président de la Maison Sport Santé de Strasbourg

10h30 : Les maisons sports santé, un dispositif national décliné en Seine-et-Marne

Dr Billard, Conseiller technique régional - DRAJES Dr Zanchi, Médecin Référent Sport Santé et Prévention Maladies Chroniques - ARS IDF

10h45 : Le dispositif Maisons sports santé : de quoi parle-t-on ?

Mme Grousset, Présidente Union nationale des Maisons Sports Santé

• TABLES RONDES

11h00 – 11h45 : Table ronde n° 1 : Donner à voir l'engagement des collectivités

Animation : Mme Fenzar-Rizki, Conseillère départementale 77. Vice présidente en charge des sports

Participations :

Mme Bolgert, lére adjointe au Maire de Fontainebleau

M. Gauthier, responsable MSS Fontainebleau

Dr Bruchet, médecin généraliste, CPTS Sud 77

Dr Allard, Maire adjoint aux Sports, à la Santé et au Développement des Professions médicales

Dr Billard, responsable MSS Meaux

[témoignage d'usager]

11h45 – 12h30 : Table ronde n° 2 : donner à voir l'engagement d'une collectivité vers les publics les plus éloignés

Animation : M. Benoît Kaplan, Préfet délégué pour l'égalité des chances

Participations:

Mme Picard, Maire de Coulommiers (sous réserve)

Mme Short-Ferjule, 5e conseillère déléguée en charge de la santé et de la politique sociale communautaire, Communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne

M. Neves, directeur général des services de la ville de Lieusaint M.Arfa ancien maire adjoint de Nandy

M. Vatonne, Directeur de l'omnisport en charge de la MSS, association sportive Monterelaise

M. Abramovici, responsable de la MSS de Melun

13h45 – 14h45 : Table ronde n°3 : les professionnels de santé, acteurs de la promotion des activités physiques et sportives comme facteur de santé

Animation : Dr Billard, Conseiller technique régional DRAJES

Participations:

Dr Siret, Présidente du CDOM 77

Dr Rozenblat, Président du syndicat national des médecins du sport santé

et trésorier de la CPTS Ouest Briard

Mme Cochet, Présidente de la CPTS de la Brie Mme Pischedda, Infirmière en pratiques avancées, CPTS Val d'Yerres

Mme Gourdon/Mme Boussac, CPAM 77 (sous réserve)

14h45 – 15h45 : Table ronde n° 4 : le mouvement sportif, le maillon « aval » du dispositif MSS

Animation : M. Nowakowski, conseiller d'animation sportive, Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES)

Participations :

Mme Schram, Comité départemental olympique

Mme Durieu, Présidente du club d'athlétisme du pays de Fontainebleau

M Khedadi, Président de l'association CT2S

2 Représentants de la MSS Le Pin et de la MSS Ufolep (sous réserve)

• CLÔTURE DE LA JOURNÉE

15h45 – 16h30 : Table ronde n° 5 : ensemble, vers une ambition territoriale autour du déploiement du sport santé

Participations:

M. Ory, Préfet de Seine et Marne.

Mme Fenzar-Rizki, Conseillère départementale 77. Vice présidente en charge des sports.

M. Geoffroy, Président de l'association des maires de France de Seine et Marne.

Mme Debuchy, Directrice des services départementaux de l'Éducation nationale de Seine et Marne.

Mme Seene, Sous-directrice Accompagnement des professionnels de santé de la CPAM

Mme Martinon (sous réserve), Directrice générale adjointe de l'ARS.





NOTRE CONSEIL DÉPARTEMENTAL RENOUVELLE SES MEMBRES!

Le 03 mars 2024, des élections auront lieu afin de réélire par binômes homme-femme, la moitié des conseillers ordinaux de notre Conseil. La profession a besoin de vous et de vos compétences dans tous les modes d'exercice : hospitalier, libéral, salarié.



N'hésitez pas à nous contacter pour toute information au 01.64.52.15.45 ou sur cd.77@ordre.medecin.fr